COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 16 MARS 2022

Nombre de conseillers : En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 14	L'an deux mil vingt-deux, le seize mars à dix-huit heures trente minutes à Vocance, le Conseil municipal de Vocance dûment convoqué le onze mars deux mille vingt-deux, s'est réuni en conseil municipal en salle du conseil de Vocance conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Madame Virginie FERRAND, Maire. **Étaient présents** : Virginie FERRAND, Régine MARQUES, Patricia SASSOLAT, Marie-Claude DEFOUR, Franck MONNERON, Adeline DUCHIER, Séverine BEZIN, Jean-Marc OLIVARES, Bruno COMBES, Michel BESSET, Sylvie MOUNIER, Juan ARCHIER. **Absents excusés :** Isabelle COSTECHAREYRE, Adeline QUENOUILLERE **Pouvoirs :** Adeline QUENOUILLERE donne pouvoir à Séverine BEZIN Isabelle COSTECHAREYRE donne pouvoir à Virginie FERRAND **Secrétaire de séance** : Patricia SASSOLAT

- ✓ Désignation du secrétaire de séance: Madame Patricia SASSOLAT
- ✓ Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal :

  Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu 24 février 2021.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

DELIBERATIONS N° 2022-021

Objet : Refonte du site internet

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que l'Agglomération et la Ville d'Annonay souhaitent procéder à la refonte de leurs sites. L'Agglo met fin aux sites actuels dont elle assure seule la maintenance et lance un nouveau modèle. Le but est de créer une vitrine pour le territoire, d'améliorer l'offre de service public et de simplifier, personnaliser et moderniser les relations avec les usagers. Chaque commune de l'Agglo aura la possibilité d'adopter ce site ou d'en créer un indépendant.

Coût en investissement pour Vocance : 1 335 € à 3 580 € selon les options retenues + prévoir 500 € par jour pour l'intégration des contenus (facultatif)

Coût en fonctionnement pour Vocance : le montant va dépendre du nombre de communes intéressées.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve la refonte du site internet en choisissant la création d'une matrice commune pour toutes les communes. Le conseil Municipal s'engage sur un tarif de base de 1335 Euros. Ce tarif pourrait évoluer dans le temps, en choisissant d'autres options parmi celles proposées par l'agence 6 Thématik, en fonction des besoins de la commune.

DELIBERATIONS N° 2022-022

Objet : Approbation de la convention entre le Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse et la Commune de Vocance pour l'année scolaire 2022-2023

Le Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse sera dissout au 31 décembre 2023. Avant cette date et pour cette année encore, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve la venue d'un intervenant musical. Compte-tenu du nombre d'élèves envisagé pour 2022/2023 (60) et du découpage des classes, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'option de 1h30 de séance pour l'année scolaire 2022-2023 à partager entre les classes et accepte de verser 900,00 € (600,00 € + 300,00 €).

Nouvelle grille tarifaire :

Communes :	**adhérentes**	**non-adhérentes**
Forfait unique « Interventions musicales en milieu scolaire – maternelles et élémentaires » *= 15 séances maximum par classe x 1 heure maximum*	**600,00 €**	**730,00 €**
Forfait spécifique « Interventions musicales en milieu scolaire – pour les écoles maternelles qui le souhaitent » *= 15 séances maximum par classe x ½ heure maximum*	**300,00 €**	**365,00 €**

DELIBERATIONS N° 2022-023

Objet : Financement de jeux pour l'école

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'en raison de la situation sanitaire, la Municipalité n'a pas pu organiser de spectacle de fin d'année en décembre 2021 à destination des enfants de l'école publique et de leurs familles.

Il s'avère que les membres de l'Amicale « Les P'tits Loups », ont offert pour Noël des jeux pour l'école. Après discussion avec eux, la collectivité participera au financement de ceux-ci à hauteur de 500,00 €.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le versement de la somme de 500 € à l'association « Les P'tits Loups ».

DELIBERATIONS N° 2022-024

Objet : Participation financière pour un Projet d'Equitation à l'école de Vocance

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, sur l'exercice 2020, le fait de passer à un budget sur l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre) et non plus sur l'année scolaire (du 1er juillet au 30 juin) a engendré un reliquat de 753.36 euros, reliquat que les enseignants et les parents d'élèves ont demandé à pouvoir bénéficier si cela était possible.

Madame le Maire a proposé de financer une sortie à la grotte Chauvet. Proposition non retenue au profit d'un projet d'équitation au centre Montmeyre pour un montant global de 969 €.

A la majorité des membres présents et représentés et une abstention, le Conseil Municipal approuve de verser exceptionnellement cette année à l'école (OCCE Coopérative Scolaire) la somme de 853,30 € pour un « Projet Equitation » au Centre Equestre de Montmeyre.

DELIBERATIONS N° 2022-025

OBJET : Approbation convention avec le Centre de Loisirs de l'Association Familles Rurales

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la convention établie entre l'Association Familles Rurales, représentée par Monsieur Gilbert MARON, en qualité de Président et les communes de Vocance, Villevocance et Vanosc.

Pour l'année 2022, les enfants seront reçus sur la Commune de Villevocance

- **Enfants de 3 à 10 ans : Maison MOURIER**, rue du parc
- **Enfants de 11 ans et plus** : **salle de l'ancienne garderie** située dans le bâtiment de l'école Louis BALDI, chemin des Jarretières

Les 3 communes concernées s'engagent à financer la structure d'Accueil Collectif de Mineurs de La Vallée de la Vocance à hauteur de 5 819 € + 400 € (2 semaines d'ouverture supplémentaires) **soit pour l'année 2022 un montant total de 6 219 €.**

1. **Calcul de la part des subventions en fonction du nombre d'habitants**

	nombre d'habita	Subvention annuelle ALSH de 6 219€	Subvention annuelle de 720 € aide tarifs Ados	Subvention annuelle de 1 070 € aide actions d'autofinancements Ados	**TOTAL**
VANOSC	*948*	1056,56	122,32	181,78	**1 360,67 €**
VILLEVOCANCE	*1 212*	1350,79	156,39	232,41	**1 739,59 €**
VOCANCE	*630*	702,15	81,29	non voté	**783,44 €**

* source INSEE - Populations légales au 1er janvier 2020

Pour 2022, le montant de la subvention, sera versé par les Communes en deux parties.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve la convention avec le Centre de Loisirs de l'Association Famille Rurales et la répartition de 50 % des subventions proportionnellement au nombre d'habitants et au nombre d'heures de fréquentation soit 783,44 € pour Vocance.

DELIBERATIONS N° 2022-026

Objet : Participation financière repas lors du 60ème commémoration des Anciens Combattants de la Guerre d'Algérie du 19 mars 1962

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'à l'occasion de la cérémonie du 19 mars (Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc), les Anciens Combattants de la Vallée de la Vocance se retrouveront au Restaurant « Azurite » à Saint Julien Vocance. Les Maires de la Vallée proposent, en raison du 60ème anniversaire, de participer financièrement au repas en fonction du nombre d'Anciens Combattants présents sur leur commune.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve de financer, exceptionnellement cette année à l'occasion de la 60ème commémoration, le repas pour les anciens combattants de Vocance.

Pour information, huit élus de Vocance seront présents à 17h30 pour la cérémonie qui se tiendra au Monument aux Morts à St Julien Vocance.

Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Fait en Mairie de VOCANCE, le 16 mars 2022

Madame le Maire
Virginie FERRAND

MAIRIE DE VOCANCE (Ardèche)